

Annexe A - Publique

Liste des témoins de la Défense de M. Babala

Identité du témoin : Professeur Jean KAMBAYI BWATSHIA

Témoin expert sur pied de la norme 44 du Règlement de la Cour

Code proposé : D22-0004

Moyen de témoignage : *Viva voce*

Interrogatoire principal : 4 heures

Mesures de protection demandées: non

Risque d'auto-incrimination : non

Divulgence retardée : non

M. le professeur Jean Kambayi Bwatshia est appelé comme témoin-expert. Il est inscrit sur la liste des experts du Greffe de la Cour pénale internationale comme expert en « *Histoire contemporaine européenne et africaine sous son aspect d'histoire* ».

La Défense souhaite verser au dossier le rapport préparé par M. le professeur Kambayi, et appeler ce dernier comme témoin à la barre, *viva voce*.

Par le biais de l'expertise apportée par le professeur Kambayi, la Défense de M. Babala souhaite démontrer comment la solidarité africaine opère et agit lorsqu'un des membres de la société est en difficulté, quelle est l'étendue de cette solidarité et quelles en sont les limites. Par les prestations de cet expert, la Défense expliquera que la solidarité affichée par M. Babala est plutôt une saine solidarité. Elle n'est pas une solidarité criminogène.

Dans le cas d'espèce, cela permettra à la Chambre de mieux comprendre les traditions africaines en général, et congolaises en particulier et d'apprécier à sa juste valeur le comportement de M. Babala dans ses rapports avec M. Bemba. Ce qui lui permettra de juger M. Babala en tenant notamment compte du contexte socioculturel dans lequel il évolue.